

Adjoins techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) : IFSE					
	Adjoint technique EE	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe EE	Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe EE	Montant maximum réglementaire (en € mensuels)	
	Montant minimum mensuel (€)	Montant minimum mensuel (€)	Montant minimum mensuel (€)	Agent non logé	Agent logé à titre gratuit
C3	550	570	606	900	562
C2	575	595	631	900	562
C1	600	620	656	945	590

Groupe de fonction C1	Encadrement intermédiaire
Groupe de fonction C2	<p>Niveau de technicité modéré à élevé</p> <p>Missions nécessitant de mobiliser des connaissances poussées : mise en œuvre de savoirs faire supposant un apprentissage préalable (CAP ou BEP ou habilitations requises) ou par une pratique professionnelle dans le domaine d'intervention</p> <p>Sujétions ou contraintes importantes</p>
Groupe de fonction C3	<p>Réalisation</p> <p>Missions ne nécessitant pas de connaissances particulières acquises au-delà de la scolarité obligatoire.</p> <p>Les activités liées au poste sont simples et clairement définies, les solutions à apporter découlent des connaissances ou des procédures existantes.</p> <p>Pas de sujétion importante ni de contraintes particulières ou sujétions et contraintes modérées.</p>